



Grille d'évaluation

Indications pour l'évaluation

Sur quoi se base l'évaluation ?

L'évaluation des candidatures se fait sur dossier, dans le cas où des annexes sont jointes, il importe que le jury puisse consulter à travers le dossier les différents éléments d'appréciation de la candidature, de manière synthétique et concise et sans avoir à se reporter aux annexes.

La grille ci-dessous vise à permettre la notation des dossiers de manière harmonieuse. Pour les membres du jury s'agit d'un outil d'aide à la décision.

La notation :

La grille ci-dessous comporte 5 critères qu'il convient de noter de 0 à 4.

La note maximale d'un critère ne peut excéder 4 et les notes attribuées ne peuvent être fractionnées en $\frac{1}{2}$ ou $\frac{1}{4}$ de point.

En l'absence d'éléments du dossier de candidature permettant d'évaluer un critère, le jury peut attribuer la note de 0 à l'un des critères.

Pour chaque critère, des mesures dégressives sont indiquées pour aider le jury à se positionner sur le nombre de points pouvant être accordé. Ces mesures présentent des situations caricaturales et il convient de choisir celles s'approchant le plus de la situation décrite dans le dossier de candidature.

La note finale, sur un total de 20 points, attribuée à chaque dossier est constituée de la somme des notes données pour chaque critère.

Ex. si j'attribue à un dossier les notes suivantes :

Critère n°1 : 3/4

Critère n°2 : 2/4

Critère n°3 : 3/4

Critère n°4 : 4/4

Critère n° 5 : 2/4

La note finale sera la somme de toutes ces notes soit 14/20.

Les critères	Mesure et nombre de points à accorder	Note
Critère n°1 <i>Une réponse nouvelle à un besoin social peu satisfait et clairement identifié</i>	- nouveau voire expérimental ; - original par rapport à l'état de marché sur le territoire/ou dans la structure ; - se base sur une étude des besoins des usagers et des impacts attendus ; - comporte des risques mesurés et pris en compte lors du montage de l'action (incertitudes, résistances des acteurs, financements non pérennes...).	4
	- se distingue des solutions déjà présentes sur le territoire ; - se base sur une étude des besoins des usagers et des impacts attendus ; - prise de risques minimales, mais les freins et facilités liés au montage de l'action sont identifiés.	3
	- se base sur une étude des besoins des usagers et des impacts attendus ; - pas original mais correspond aux besoins identifiés.	2
	- le besoin initial n'est pas défini mais l'action a des impacts positifs identifiés et avérés via le bilan de l'action.	1
Critère n°2 <i>Efficiences en rapport à l'échelle et la spécificité du territoire</i>	- objectifs ambitieux mais cohérents avec le territoire d'implantation/ la situation de la structure ; - moyens engagés réalistes, pérennes ou peuvent être pérennisés ; - les résultats dépassent les objectifs fixés ; - impacts positifs et mesurés sur d'autres besoins sociaux.	4
	- objectifs cohérents avec le territoire d'implantation/ la situation de la structure ; - moyens engagés réalistes et identification des leviers pour les pérenniser ; - les résultats correspondent aux objectifs fixés.	3
	- objectifs cohérents avec le territoire d'implantation/ la situation de la structure ; - les résultats sont globalement satisfaisants.	2
	- objectifs et moyens peu cohérents, mais les premiers résultats obtenus sont prometteurs.	1
Critère n°3 <i>La gouvernance et le fonctionnement participatifs</i>	- réflexion commune entre différents acteurs (diagnostic partagé) ; - des instances favorisent la prise de décisions (comités, forums) ; - des outils sont en place pour réinterroger la cohérence de l'action (bilans intermédiaires, indicateurs de suivi) ; - forte implication des usagers dans le fonctionnement.	4
	- réflexion commune entre différents acteurs (diagnostic partagé) ; - des instances favorisent la prise de décisions (comités, forums) ; - implication des usagers encouragée.	3
	- réflexion commune entre différents acteurs (diagnostic partagé) ; - implication des usagers encouragée.	2
	- pas de réflexion commune en amont du projet - implication des usagers ponctuelle.	1
Critère n°4 <i>La contribution des membres du réseau d'acteurs locaux</i>	- fait appel à différents partenaires (locaux, institutionnels, associatifs) ; - choix des partenaires cohérent ; - partenariats pérennisés grâce à des outils (conventions, charte...) ; - politique d'échanges « donnant/donnant » favorisant l'évolution des pratiques professionnelles ou un accompagnement plus global.	4
	- fait appel à différents partenaires (locaux, institutionnels, associatifs) ; - choix des partenaires cohérent ; - partenariats pérennisés grâce à des outils (conventions, charte...).	3
	- fait appel à un ou plusieurs partenaires ; - partenaire(s) impliqué(s) dans l'évaluation et l'évolution du dispositif.	2
	- fait appel à un ou plusieurs partenaires sans qu'il y ait une logique d'échange.	1
Critère n°5 <i>Vers une diffusion et un essaimage du projet</i>	- repose sur une expertise et une phase d'expérimentation probante ; - projet en phase de développement ; - projet adaptable à un changement d'échelle ; - le porteur a développé une expertise pouvant favoriser l'essaimage du projet.	4
	- repose sur une expertise et une phase d'expérimentation probante ; - projet en phase de développement ; - projet adaptable à un changement d'échelle.	3
	- repose sur une expertise et une phase d'expérimentation probante ; - volonté de développer le projet à terme.	2
	- projet trop récent mais des pistes de développement intéressantes.	1
Total des points accordés		/20